

Une filiale du Cevital perd un procès contre ses employés

La direction de la compagnie de logistique Numilog, une filiale du groupe Cevital, a perdu mardi 25 juin, un nouveau procès contre ses employés exerçant à l'agence de Bejaia.

En effet, le tribunal de Bejaia a rejeté mardi, la demande du report de l'application de la décision de justice prise le 5 août ordonnant la libération des accès aux travailleurs de Numilog souhaitant reprendre le travail. Ainsi, la direction de Numilog sera dans l'obligation légale de laisser ses 196 employés sanctionnés de reprendre le travail.

Pour les travailleurs, il s'agit d'une nouvelle victoire et un pas en avant vers la règlement du conflit social qui secoue la compagnie depuis près de deux mois.

Commentant cette décision, le Parti des travailleurs (PT), a exprimé sa satisfaction et son soutien aux travailleurs de Numilog. ''Après une longue mobilisation, les travailleurs de Numilog / Cevital ont arraché une 3eme victoire judiciaire pour la réintégration des travailleurs licenciés et la reconnaissance de la section syndicale qu'ils ont constitué en toute liberté et légalité'', indique le parti dans un communiqué rendu public mercredi.

Le parti des travailleurs félicite et salue les travailleurs de Numilog et leur réaffirme son soutien constant et ''inconditionnel'' dans leur combat en défense de leur droits collectifs ''contre l'arbitraire''.

Pour le PT, la démocratie exige le respect des droits fondamentaux des travailleurs dont le droit a l'organisation syndicale et aux négociations collectives.